



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 29843

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'opportunité que représente « l'année de l'Algérie en France en 2003 » pour répondre à la bien légitime attente des familles de rapatriés et de harkis qui, souhaitant pouvoir honorer leurs morts reposant sur le sol algérien, rencontrent néanmoins des difficultés pour obtenir un visa des autorités algériennes. Aussi, il souhaiterait savoir s'il peut lui indiquer où en sont les pourparlers avec les autorités algériennes afin de permettre aux familles de harkis et de rapatriés de venir se recueillir sur les tombes de leurs proches.

Texte de la réponse

La question de la libre-circulation des Harkis entre la France et l'Algérie est une question importante, qui renvoie à des pages douloureuses de l'histoire commune des deux pays. Les autorités françaises veillent donc à ce qu'elle soit abordée tant dans le cadre du dialogue politique entre les deux États qu'au sein du groupe de travail sur les questions consulaires qui réunit périodiquement des experts français et algériens. D'importants progrès ont pu être réalisés sur ce dossier en 2003, à la suite de la visite d'État du Président de la République en Algérie, qui a rappelé à cette occasion toute l'importance que la France attache à la libre circulation des Harkis entre les deux pays. Cette visite a également été marquée par d'autres mesures concrètes de nature à approfondir ce travail de mémoire. Dans cet esprit, un plan de réhabilitation des cimetières civils français en Algérie est engagé, avec la pleine coopération des autorités algériennes. Dans ce nouveau climat, dont le succès de l'Année de l'Algérie a offert un remarquable témoignage, la France entend construire avec l'Algérie une relation renouvelée, empreinte de confiance et de respect mutuel.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29843

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9281

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1572